

Tableau de déclaration relatif aux nominations équilibrées - à remplir par la collectivité ou l'établissement au titre de l'année 2025

(A) Nombre d'agents sur emplois de direction au 31/12/2025 :		5 Total dont : DGS : H ou 1 F		DGAS : 1 F 3 H	DGST : x F x H	Expert ht niveau- directeur de projet : x F x H				
(B) N° de département :	(C) Nom de la collectivité	(D) Nature	(E) Nominations année 2025 (y compris primo-nominations)			(F) Primo-nominations année 2025				
			Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME	Emplois fonctionnels concernés	HOMME	FEMME		
	Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de vie	EPCI	DGS			DGS				
			DGAS	2	1	DGAS				
			DGST			DGST				
			Expert de haut niveau- Directeur de projet			Expert de haut niveau- Directeur de projet				
			Total par sexe	2	1	Total par sexe en 2025	0	0		
<p>Ne remplir que les cases colorées en bleu</p> <p>*La contribution n'est due que si à la fois le flux (colonnes H) et le stock (A) ne respectent pas les 40 % de nominations équilibrées</p>			(G) Rappel des primo-nominations années antérieures (depuis le renouvellement de l'assemblée délibérante ou le dernier cycle achevé)							
			Emplois fonctionnels concernés			HOMME	FEMME			
			DGS				1			
			DGAS			1				
			DGST							
			Expert de haut niveau- Directeur de projet							
			Total par sexe années antérieures			1	1			
			(H = F + G) Total primo par sexe			1	1			
			(I) Répartition par sexe des 4 premières nominations prononcées au titre du cycle achevé en 2025							
			(J) Répartition par sexe des primo-nominations suivantes au titre du 2ème cycle de l'année 2025 (cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4)							
Au titre du 1 ^{er} cycle		Nombre minimal de représentant de chaque sexe			0					
		Nombre d'unités manquantes			Néant	Néant				
		Contribution due								
Au titre du 2 ^{ème} cycle		Nombre minimal de représentant de chaque sexe			0					
		Nombre d'unités manquantes			Néant	Néant				
		Contribution due								

Cette ligne n'est pas saisie si le total est inférieur à 4.